

Le Petit Solognot, 25 octobre 2017

J.-Pierre Sueur, sénateur au long cours

La rue Croix de Malte est une rue du vieux Orléans. Le sénateur Jean-Pierre Sueur y a son bureau au rez-de-chaussée d'un petit immeuble ancien. C'est à quelques pas du tribunal, là où s'applique la Loi, sujet qu'il connaît bien pour être vice-président de la commission des Lois constitutionnelles du Sénat. C'est aussi à quelques pas de l'hôtel de ville, dont il fut le locataire durant onze ans. Aux dernières sénatoriales, il a gardé pour la troisième fois, la confiance des grands électeurs... et sa permanence, où il continuera inlassablement de recevoir, consulter, écrire et peaufiner ses nombreuses interventions dans l'hémicycle.

Pourquoi cette longévité ? Quelle passion anime encore l'homme politique qui fut aussi député et par deux fois ministre ?

Le Petit Solognot : Qu'est-ce qui vous a valu d'être une nouvelle fois élu (54,52%), dans un contexte où tout poussait au changement ?

J.-P. Sueur : Il est vrai que je suis socialiste dans un département réputé conservateur. D'ailleurs, de nombreux conseillers, m'avaient incité à changer d'étiquette ou à ne pas en avoir. J'ai refusé, pour rester moi-même, comme je le suis depuis ma première élection en 1981. Aucun des 561 grands électeurs ne me l'a reproché. C'est aussi le fruit du travail. J'aime le Parlement et je rends compte très régulièrement de mes travaux à tous les élus de ma circonscription.

Durant son dernier mandat, J.-Pierre Sueur fit en effet près de cinq-cents interventions dans l'hémicycle, et rédigea quarante rapports. Le sénateur du Loiret écrit deux fois par an une lettre d'une centaine de pages, et chaque lundi, produit une lettre électronique à ses abonnés.

« Les sénateurs ne sont pas élus pour être des super-conseillers départementaux, dit-il, mais pour faire la Loi et contrôler le Gouvernement ». Néanmoins, les dossiers qui concernent le Loiret arrivent par centaines sur le bureau de Jean-Pierre Sueur, et il en est peu pour lesquels il ne soit pas saisi ! En conséquence, il doit jusqu'à dix fois par semaine au préfet, rencontrer les ministres pour défendre une entreprise en difficulté, agir pour un équipement structurel. Activité locale relayée au niveau national, le sénateur Sueur est une courroie de transmission. Mais il n'est pas de rouage solide sans ancrage de terrain. Jean-Pierre Sueur « cultive la présence », comme il le dit lui-même. « Rencontrer les élus et les citoyens, les vendredis, samedis et même le dimanche lors de manifestations, n'est jamais du temps perdu ».

L.P.S. : Ne ressentez-vous pas une forme de lassitude ?

J.-P. Sueur : Rassurez-vous, je sais ménager du temps pour mes proches, mais aussi pour l'écriture quotidienne.

L.P.S. : Quels sont vos sujets ?

J.-P. Sueur : Outre les écrits politiques, je prends le temps de commenter l'actualité. Régulièrement encore, la biennale d'architecture, mais aussi un

coup de cœur à propos de la chancelière Barbara. L'histoire et la littérature bien entendu. Charles Péguy, Etienne Dolet, et en ce moment je mets en forme un texte sur Victor Hugo au Sénat.

Il est de tradition que les hommes et les femmes politiques aient une relation forte à l'écriture. Parfois, obvoies quand ceux-ci font appel à des nègres.

Mon socialisme est un socialisme d'ouverture.

L.P.S. : Alors que le parti est en mauvais état, que signifie pour vous le mot Socialiste ?

J.-P. Sueur : Je suis un socialiste rocardien, ce qui ne m'a pas empêché d'être par deux fois ministre de François Mitterrand. Ce dernier m'avait dit que je ne réussirai jamais à gagner la ville d'Orléans qui était à son avis trop conservatrice pour qu'un socialiste y fut élu maire. Et quand j'ai été élu, il m'a dit : « vous m'avez bluffé, je vous mets dans mon gouvernement ».

Je suis pour la justice et la solidarité dans une société avec une économie ouverte, où le marché joue son rôle capable de résoudre des milliards d'équations que la bureaucratie ne peut résoudre, comme l'a montré l'échec du communisme dans les pays de l'Est.

Mais le marché est myope et ne suffit pas. L'Etat doit aussi jouer son rôle pour plus de justice et de solidarité dans une société où l'entrepreneuriat a toute sa place, où l'on aide le maximum de personnes à en créer et à mener des démarches innovantes. J.-P. Sueur ne se serait pas opposé à la nationalisation partielle des chantiers navals STX. Je me défie aussi à Jaurès qui parlait aux ouvriers de Car-



maux puis aux lyonnais d'Albi ; comme à Léon Blum qui voulait que tout fût à l'échelle humaine, à Delors qui fit beaucoup pour l'Europe. Rocard et Savary aussi, qui reprirent le flambeau de la SFIO pour aller vers le PSU ; Mitterrand qui fit voter contre vents et marées l'abolition de la peine de mort.

L.P.S. : La politique vous a-t-elle toujours passionnée ?

J.-P. Sueur : Toujours, et en tout, dès lors que l'on peut participer à l'écriture de la loi. Faire de bonnes lois demande du temps, raison pour laquelle je trouve les débats et nouvelles utiles à l'Assemblée et au Sénat. Faites trop vite, on prend le risque qu'elles soient mal faites. Je suis un disciple de Montesquieu qui pense que la séparation des pouvoirs est importante, que le législatif est aussi important que l'exécutif.

L.P.S. : N'y a-t-il pas trop de lois ?

J.-P. Sueur : Ce n'est pas trop de lois, mais trop de normes qui ont un effet paralysant. Oui, il faut moins de loi. Il faut pour cela proscrire les lois d'affichage sans vertu opératoire, les lois qui sont votées en réponse immédiate aux faits d'actualité, même si le peuple demande une réaction rapide. Il faut aussi proscrire les lois réglementaires, qui relèveraient plus du décret, de la circulaire ou de l'arrêté, et s'en tenir au caractère purement législatif.

L.P.S. : La cinquième République est-elle arrivée à son terme ?

J.-P. Sueur : Non, mais je suis pour certaines réformes, à commencer par celle qui fonderait dans la Constitution l'indépendance du Parquet. (NDLR : Les hauts respon-

sables du Parquet sont nom-

més par le Gouvernement).

Je serais aussi favorable à une réforme qui déconnecterait l'élection législative de l'élection présidentielle. Certes, cela a le mérite de la stabilité, mais cela transforme l'élection législative en un dodécile de la présidentielle. Pour l'indépendance de l'Assemblée, il serait préférable qu'il y ait un laps de temps d'une ou deux années entre les deux échéances. Je préfère une cohabitation entre un président et un parlement, qu'entre un président et un Premier Ministre.

S'agissant de la proportionnelle, je ne suis pas contre, à la condition qu'elle ne déconnecte pas les élus du terrain. Le risque est fort pour les élus des grandes régions et les députés qui pourraient être les représentants de partis politiques sans ancrage local. Exemple concret, pour les régions Centre-Val de Loire, Limousin et Auvergne, qui connaît les cinq députés européens ? Que font-ils, combien de fois les voit-on en Loiret ? Ils sont hors-sol. Il faut un autre système.

L.P.S. : Régions, Départements, communautés de communes, le système est-il bon ?

J.-P. Sueur : Pas pour tout, mais il faut une pause dans les réformes. Les régions, pour ne parler que d'elles, sont trop grandes. Je me félicite que la nôtre ait gardé ses contours. Et plus encore, qu'à ma demande, un amendement ait été voté pour que la porte le nom de Centre-Val-de-Loire. C'est sans doute l'amendement dont je suis le plus fier !

Propos recueillis par Stéphane de Lage. Pour recevoir gratuitement le lettre de sénateur : jpsueurcom@loiret.senat.fr ou « lettre électronique ».